Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

ATConf/7-WP/12[1]
7/9/26
(Note d'information)

SEPTIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DE TRANSPORT AÉRIEN (ATCONF/7)

Montréal (siège), 16 – 20 novembre 2026

Point 3 : Renforcer les cadres réglementaires et institutionnels
3.3 : Renforcer le mécanisme de planification des interventions d'urgence et la protection des consommateurs afin de favoriser la résilience du système de l'aviation

CONTINUITÉ ET EFFICACITÉ DES SYMPOSIUMS AAAVF : RECOMMANDATIONS ACTIONNABLES POUR LE CONSEIL

[Note présentée par la Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles — (ACVFFI))

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note examine la continuité des Symposiums sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles (AAAVF). Le premier Symposium, en 2021, a produit trente recommandations que le Conseil a faites siennes et qui ont conduit à des avancées normatives, notamment la Norme 8.43 de l'Annexe 9. Le deuxième Symposium, en 2024, n'a pas généré un ensemble comparable de résultats actionnables. L'ACVFFI n'entend pas que la présente Conférence change la catégorie institutionnelle de ces événements (catégorie 4), bien que l'idéal serait de les élever à la catégorie 2 afin que leurs conclusions puissent être soumises au Conseil et à l'Assemblée. À défaut, elle demande que les futurs symposiums suivent un modèle d'organisation doté d'une procédure claire, inclusive et prévisible pour valider les recommandations des participants et les transmettre au Conseil.

1. INTRODUCTION

1.1 Les Symposiums Assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles (AAAVF) sont le principal forum spécialisé de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) pour l'échange d'expérience sur l'assistance aux victimes d'accidents d'aviation et à leurs familles, réunissant tous les acteurs de l'aviation concernés et élevant leurs recommandations au Conseil et à l'Assemblée pour approbation.

1.2 La Fédération internationale des victimes d'accidents aériens et leurs familles (ACVFFI) a œuvré à l'inscription d'un événement dédié au calendrier de l'Organisation et a joué un rôle central au Symposium de 2021 (Las Palmas de Gran Canaria). À la 42e session de l'Assemblée, elle a présenté la

[1] Versions linguistiques fournies par l'ACVFFI.

note A42-WP/290, demandant déjà un mécanisme formel pour que chaque édition se conclue par des résultats validés soumis au Conseil.

1.3 La septième Conférence mondiale de transport aérien (ATConf/7) n'est pas l'organe qui classe les réunions de l'OACI, mais elle peut recommander au Conseil une méthode de travail qui évite qu'un forum coûteux se limite à un échange sans résultat effectif notable. L'assistance aux victimes et aux familles ne peut se permettre de gâcher cette occasion tous les trois ans.

2. SYMPOSIUMS ANTÉRIEURS

2.1 Le Symposium AAAVF 2021 a produit trente recommandations concrètes. Le Conseil les a approuvées. Ce processus a contribué au relevé de la pratique recommandée 8.46 au rang de Norme 8.43, à la création du Groupe de travail-AAAVF, au cours de formation et à l'iPack. La valeur de l'événement a résidé dans ses résultats, et non seulement dans sa tenue.

2.2 Le Symposium AAAVF 2024 (Haarlem) a eu un format différent et n'a pas généré un ensemble équivalent de recommandations actionnables avec la même efficacité que l'AAAVF 2021.

2.3 Les Instructions administratives relatives à la planification et à la convocation des réunions de l'OACI prévoient que les événements de catégorie 4 (séminaires et symposiums) ne produisent pas, par eux-mêmes, de recommandations ou conclusions formelles. Cette règle explique une partie du problème. Elle n'oblige pas à ce que le fond s'évapore. Le précédent de 2021 montre qu'un symposium peut identifier des priorités et que le Conseil peut se les approprier.

3. INCIDENCES

3.1 L'ACVFFI ne demande pas que les Symposiums AAAVF soient reclassés en catégorie 2 à la présente Septième Conférence. Cette demande n'appartient pas au système de catégories de l'Organisation dans ce forum et détournerait le débat.

3.2 Ce qui est demandé est plus modestement utile : que chaque édition future soit conçue avec une procédure annoncée à l'avance pour : i) recueillir les propositions des participants, y compris les associations de familles ; ii) valider en séance plénière un ensemble bref de recommandations ; iii) transmettre cet ensemble au Conseil ; et iv) en rendre compte à l'Assemblée suivant le Symposium.

3.3 Cette procédure doit garantir l'inclusion de l'ACVFFI — organisation internationale reconnue auprès de l'OACI et lauréate du 44e Prix Edward Warner à la 42e session de l'Assemblée pour son action — dans la planification, le programme et les conclusions. Inviter des entités non représentatives des victimes et de leurs familles tout en réduisant le rôle de l'ACVFFI affaiblit l'objet et la légitimité du forum.

3.4 La continuité géographique importe également. Les deux premières éditions se sont tenues en Europe. La suivante devrait tourner par région, afin que les États membres ayant les plus grands besoins de mise en œuvre puissent participer et s'approprier leurs contributions.

4. CONCLUSION

4.1 Un symposium sans résultats actionnables consomme des ressources et ne sert pas l'objet requis, d'autant plus que la mise en œuvre par les États membres demeure faible. Un symposium qui produit des recommandations validées et les élève au Conseil, comme en 2021, puis à l'Assemblée, change la norme et la pratique.

4.2 L'ATConf/7 peut aider le Conseil à fixer cette attente de méthode, sans modifier la catégorie de l'événement à la présente Conférence.

— FIN —